

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Mai 2009

Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Subvention exceptionnelle pour le Cercle généalogique de la Brie, organisateur du Congrès national de généalogie les 21, 22 et 23 mai 2009 à Champs-sur-Marne.

- Canton : Champs-sur-Marne.

<p>RÉSUMÉ : Le Congrès national de généalogie est organisé cette année en Seine-et-Marne par le Cercle généalogique de la Brie. Il est proposé d'aider cette association par une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation d'envergure nationale.</p>
--

Conformément à la délibération n° 7/04 (subvention aux associations patrimoniales : nouvelles règles d'octroi) du 28 janvier 2005 de l'Assemblée départementale, par laquelle le Conseil général soutient les activités patrimoniales des associations, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès national de généalogie, manifestation importante qui tous les deux ans se tient dans un département différent.

Lors de la séance du 27 mars 2009 (par délibération n° 6/03), une dotation budgétaire de 20 000 euros a été prévue au BP 2009 au titre d'une aide exceptionnelle pour ce Congrès de généalogie, sur l'opération "Aide exceptionnelle forum généalogie" du programme 2009 "Autres actions patrimoniales".

Je vous propose d'attribuer cette somme exceptionnelle d'un montant total de 20 000 euros au Cercle généalogique de la Brie, organisateur du Congrès, et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport. Ce congrès est d'envergure nationale et concernera un public d'environ 1000 personnes ; le budget prévisionnel est de 219 800 €.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des rapports soumis à la commission
n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME QUERCI
Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Subvention exceptionnelle pour le Cercle généalogique de la Brie, organisateur du Congrès national de généalogie les 21, 22 et 23 mai 2009 à Champs-sur-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU la délibération du Conseil général n° 7/04 du 28 janvier 2005,

VU la délibération du Conseil général n° 06/03 du 27 mars 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Le versement, pour un montant total de 20 000 euros, d'une subvention exceptionnelle au Cercle généalogique de la Brie. La somme sera prélevée sur l'enveloppe du programme "Autres actions patrimoniales" sur l'opération 2009 "Aide exceptionnelle forum généalogie".

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

